

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur du **08 décembre 2020 à 20h00**, sous la présidence de Madame Julie Lemieux, mairesse. Le conseil siège par voie de vidéoconférence en raison des directives gouvernementales liées à la pandémie de COVID-19. La séance est enregistrée.

Étaient présents les conseillers : Mme Isabelle Paré
 M. Réjean Sauvé
 Mme Aline Nault
 M. Alexandre Zalac
 M. Willy Mouzon

Était absent le conseiller : M. Steven Strong-Gallant

Madame Fanny Grosz, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste à la vidéoconférence et agit comme secrétaire d'assemblée.

Chacune des personnes présentes par voie de vidéoconférence s'est identifiée individuellement.

Avant de débiter la séance, Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux conseillers.

220-12-20
Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la séance du 08 décembre 2020 à 19h58.

221-12-20
Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020

ADMINISTRATION

4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 247-2021 relatif aux taux de taxes pour l'année 2021
5. Calendrier des séances du conseil de l'année 2021 (modifications)
6. Nomination d'une secrétaire-réceptionniste
7. Nomination du maire suppléant pour l'année 2021
8. Demande d'ajout de la protection cyber-risques à l'assurance MMQ

FINANCES

9. Dépôt du rapport des dépenses de la directrice générale en vertu de la délégation du pouvoir de dépenser
10. Approbation des comptes payés et à payer
11. Dépôt d'un extrait du registre public des déclarations de dons reçus par les élus en 2020
12. Vente pour défaut de paiement de taxes 2021
13. Paiement des subventions pour activités de loisirs 2020
14. Affectation au surplus accumulé affecté
15. Appropriation d'un montant du surplus accumulé non affecté à l'exercice 2021
16. États financiers – appariement des revenus et des charges pour excédent ou déficit
17. Autorisation de paiement de factures

GESTION DU TERRITOIRE

18. Avis de motion et adoption du projet de règlement 248-2021 modifiant le règlement sur les dérogations mineures 93-8
19. Renouvellement des membres du CCU 2021-2022
20. Acceptation d'une soumission pour le ramassage des feuilles en 2021
21. Approbation d'un nouveau modèle de résidence pour « La Promenade du Cerf »
22. Autorisation de construction de quatre nouvelles résidences sur « Le Sommet »

23. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) révisé de la MRC et plan de mise en œuvre : adoption

CORRESPONDANCE

POINTS D'INFORMATION

PÉRIODE DE QUESTIONS

24. Levée de l'assemblée

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant		ABSENT
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

222-12-20

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

IL EST RÉSOLU,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020 soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant		ABSENT
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADMINISTRATION

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 247-2021 relatif aux taux de taxes pour l'année 2021

Avis de motion est donné par Julie Lemieux, mairesse, qu'à une prochaine séance ordinaire du conseil, il sera adopté le règlement 247-2021 relatif aux taux de taxes pour l'année 2021.

Le projet du règlement 247-2021 relatif aux taux de taxes pour l'année 2021 est déposé par Julie Lemieux, mairesse.

223-12-20

Calendrier des séances du conseil de l'année 2021 (modifications)

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

IL EST RÉSOLU,

QUE chaque séance de conseil de l'année 2021 se tienne à 20h00, au Centre communautaire situé au 769 route Principale à Très-Saint-Rédempteur ;

QUE le calendrier des séances de l'année 2021 soit adopté tel que suit :

12 janvier	13 juillet
09 février	10 août
09 mars	14 septembre

13 avril	05 octobre (1 ^{er} mardi du mois)
11 mai	16 novembre (3 ^{ème} mardi du mois)
08 juin	07 décembre (1 ^{er} mardi du mois)

QUE la résolution numéro 197-11-20 soit abrogée.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

224-12-20

Nomination d'une secrétaire-réceptionniste

CONSIDÉRANT QUE madame Carole Barrette a proposé sa candidature pour le poste de secrétaire-réceptionniste ;

CONSIDÉRANT QU'elle présente les qualités nécessaires à ce poste ;

IL EST RÉSOLU,

DE NOMMER madame Carole Barrette au poste de secrétaire-réceptionniste à compter du 18 janvier 2021, pour une période de 6 mois, soit jusqu'au 17 juillet 2021.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

225-12-20

Nomination du maire suppléant pour l'année 2021

IL EST RÉSOLU,

QUE monsieur le conseiller Réjean Sauvé soit nommé maire suppléant pour l'année 2021, jusqu'aux élections générales municipales ;

QU'il soit nommé représentant de la municipalité auprès de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour cette même période ;

QU'il soit autorisé à signer tout document pour et au nom de la municipalité lorsque requis.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux	X	
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, INCLUANT LA VOIX FAVORABLE DE LA MAIRESSE

226-12-20

Demande d'ajout de la protection cyber-risques à l'assurance MMQ

IL EST RÉSOLU,

DE DEMANDER à la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) de procéder à l'ajout au contrat de la municipalité de la protection cyber-risques à compter du 1^{er} janvier 2021 (option A, 500 \$ par année + taxes).

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	

Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

FINANCES

Dépôt du rapport des dépenses de la directrice générale en vertu de la délégation du pouvoir de dépenser

Une copie du rapport de Mme Fanny Grosz, directrice générale, est déposée au conseil.

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussignée, Fanny Grosz, certifie par les présentes que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de décembre 2020.

227-12-20

Approbation des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles ;

IL EST RÉSOLU d'approuver et de payer les comptes suivants :

Chèques nos C2000170 à C2000204	93 104,61 \$
Paiement AccèsD L2000188 à L2000205	17 897,60 \$
Chèques de salaires nos D2000180 à D2000201	14 188,49 \$

GRAND TOTAL

125 190,70 \$

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Dépôt d'un extrait du registre public des déclarations de dons reçus par les élus en 2020

En vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, Mme Fanny Grosz, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par les membres du conseil lorsqu'ils ont reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui peut influencer leur indépendance de jugement ou compromettre leur intégrité.

Mme Grosz affirme n'avoir reçu aucune déclaration au cours de l'année 2020.

228-12-20

Vente pour défaut de paiement de taxes 2021

CONSIDÉRANT QUE la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes aura lieu à la MRC de Vaudreuil-Soulanges en avril 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la liste des immeubles concernés par la vente pour défaut de paiement de taxes doit être déposée à la MRC avant le 20 janvier 2021 ;

IL EST RÉSOLU,

QUE la directrice générale soit autorisée à transmettre au directeur général de la MRC de Vaudreuil-Soulanges un état des personnes endettées envers la municipalité pour les taxes municipales ou scolaires.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

229-12-20

Païement des subventions pour activités de loisirs 2020

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER le païement des subventions pour activités de loisirs et camps de jour de l'année 2020, pour un montant total de 2.000 \$.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

230-12-20

Affectation au surplus accumulé affecté

CONSIDÉRANT QU'une dépense de **1.500 \$** pour la rémunération d'officiers d'élection n'a pas été réalisée en 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'une dépense de **1.500 \$** pour les fournitures des élections n'a pas été réalisée en 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'une dépense de **1.000 \$** pour la politique familiale n'a pas été réalisée en 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'une dépense de **2.000 \$** pour la gestion des archives n'a pas été réalisée en 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'une dépense de **3.500 \$** pour l'achat d'un classeur anti-feu n'a pas été réalisée en 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'une dépense de **500 \$** pour l'installation d'un four à pain n'a pas été réalisée en 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'une dépense de **15.000 \$** pour le réaménagement des sentiers n'a pas été réalisée en 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'une dépense de **20.000 \$** pour les frais juridiques n'a pas été réalisée en 2020 ;

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER la directrice générale à affecter un montant de **45.000 \$** au surplus accumulé affecté jusqu'à la réalisation de ces dépenses.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

231-12-20

Appropriation d'un montant du surplus accumulé non affecté à l'exercice 2021

IL EST RÉSOLU,

D'APPROPRIER un montant de 64.320,00 \$ du surplus accumulé non affecté à l'exercice 2021.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

232-12-20

États financiers – appariement des revenus et des charges pour excédent ou déficit

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Très-Saint-Rédempteur présente son rapport financier selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR), soit les normes comptables canadiennes pour le secteur public, prescrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de CPA Canada ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier contient certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au manuel de la présentation de l'information financière municipale publié par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH a publié une note d'information traitant de l'appariement des revenus et des charges, notamment relativement aux revenus de taxation prévus aux règlements d'emprunt avec les charges de remboursement du capital et des intérêts correspondantes, ainsi que relativement aux revenus de taxation prévus aux charges de la vidange ;

CONSIDÉRANT QUE cette note d'information indique qu'il n'est plus acceptable de présenter l'excédent de revenus de taxation sur les charges de remboursement du capital et des intérêts en tant que revenu reporté ;

CONSIDÉRANT QUE ces excédents s'apparentent davantage à des excédents de fonctionnement affectés ;

IL EST RÉSOLU,

QU'advenant le cas où un excédent ou un déficit de taxation relatif à un règlement d'emprunt par rapport aux charges de remboursement du capital et des intérêts ainsi qu'un excédent ou déficit de taxation relatif aux charges de la vidange de boues de fosses septiques seraient réalisés au cours de l'exercice 2020, le montant de cet excédent ou déficit serait affecté à l'excédent de fonctionnement affecté ;

QUE les sommes accumulées devront être utilisées pour financer des charges subséquentes de la même nature que celles prévues au règlement d'emprunt concerné.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

233-12-20

Autorisation de paiement de factures

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER le paiement des factures suivantes :

- Facture numéro FV000763 d'un montant de 121,00 \$ (taxes en sus) à Viva Média ;
- Facture numéro 2185 d'un montant de 1 546,24 \$ (taxes en sus) à EnerZam inc. ;

- Facture numéro 78763 d'un montant de 825,00 \$ (taxes en sus) à Infrastructel.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

GESTION DU TERRITOIRE

234-12-20

Avis de motion et adoption du projet de règlement 248-2021 modifiant le règlement sur les dérogations mineures 93-8

Avis de motion est donné par Julie Lemieux, mairesse, qu'à une prochaine séance ordinaire du conseil, il sera adopté le règlement 248-2021 modifiant le règlement sur les dérogations mineures 93-8.

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 248-2021 a été présenté aux conseillers ;

IL EST RÉSOLU,

QUE le projet de règlement 248-2021 soit adopté tel que présenté ;

QUE la directrice générale soit chargée d'organiser la consultation publique nécessaire avant l'adoption de ce règlement.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

235-12-20

Renouvellement des membres du CCU 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres actuels du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) se termine le 31 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'un appel à candidatures a été fait auprès des citoyens pour combler quatre postes ;

IL EST RÉSOLU,

QUE les citoyens suivants soient nommés pour siéger sur le CCU du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 :

- Mme Chantal Séguin ;
- Mme Line Asselin ;
- M. Serge Brazeau ;
- M. Michel Rolhion.

Le CCU est en outre composé de messieurs les conseillers Réjean Sauvé et Steven Strong-Gallant, de madame la mairesse Julie Lemieux (sans droit de vote) et de l'inspecteur ou inspectrice en poste (sans droit de vote).

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

236-12-20

Acceptation d'une soumission pour le ramassage des feuilles en 2021

CONSIDÉRANT QUE le conseil a la volonté de mettre en place un service de ramassage des feuilles à partir de l'année 2021 ;

IL EST RÉSOLU,

D'ACCEPTER la soumission proposée par l'entreprise Robert Daoust & Fils pour le ramassage des feuilles de la municipalité, au tarif horaire de 145 \$ (taxes en sus), avec un minimum de 3h facturées ;

DE PRÉVOIR deux collectes de feuilles en 2021.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

237-12-20

Approbation d'un nouveau modèle de maison et des matériaux – « Promenade du cerf » (lot 3 802 463)

CONSIDÉRANT QUE le projet « Promenade du cerf » se trouve dans la zone RC-7 et est conséquemment soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 158 ;

CONSIDÉRANT QUE les plans soumis du modèle *Cranberry Gardens* fournis par *Archival Designs* et des matériaux de revêtement extérieur notamment Can Excel blanc et de la toiture en bardeaux d'asphalte gris foncé sont conformes au règlement portant sur les PIIA n° 158 ;

CONSIDÉRANT QUE ce modèle de résidence respecte les critères et objectifs du règlement relatif aux PIIA n° 158 à son chapitre 3 « Objectifs et critères d'évaluation applicables aux zones RC-7, RB-10, RB-11, RC-12, RC-14 ET RC-15 » ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dans sa séance du 26 novembre 2020 d'approuver ces modèles et matériaux en plus de ceux déjà approuvés ;

IL EST RÉSOLU,

QUE le nouveau modèle de maison et les matériaux pour la « Promenade du cerf » soient adoptés tels que proposés.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

238-12-20

Approbation de la construction d'une résidence unifamiliale isolée – 16 rue du Sommet (lot 5 447 066)

CONSIDÉRANT QUE le projet « Le Sommet » se trouve dans la zone RC-7 et est conséquemment soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 158 ;

CONSIDÉRANT QUE les documents déposés sont conformes au règlement sur les PIIA n° 158 ;

- Plan d'implantation projetée et de déboisement, dossier : 2020-9763, Minute 19 996 ;
- Plan de construction n° 202006_#154 MaxCyn fourni par *Leguë Architecture* (résolution #163-09-20) ;
- Plan de reboisement n° 2020-9763 fourni par *Fortier Design* ;
- Principaux matériaux extérieurs retenus notamment de la pierre *Lafitt Gris Scandina* de *Permacon*, du fibrociment et de la membrane élastomère noir pour la toiture.

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre la construction d'une nouvelle résidence sur le lot 5 447 066 correspondant au 16 rue du Sommet ;

CONSIDÉRANT QUE la construction sera réalisée selon les dispositions des règlements no 155, 156 et 157 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dans sa séance du 26 novembre 2020 d'approuver cette construction ;

IL EST RÉSOLU,

D'APPROUVER la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 16 rue du Sommet telle que présentée.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

239-12-20

Approbation de la construction d'une résidence unifamiliale isolée – 161 rue de la Rainette (lot 5 447 074)

CONSIDÉRANT QUE le projet « Le Sommet » se trouve dans la zone RC-7 et est conséquemment soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 158 ;

CONSIDÉRANT QUE les documents déposés sont conformes au règlement sur les PIIA n° 158 :

- Plan d'implantation projetée et de déboisement, dossier : 2050-29, Minute 9768 ;
- Plan de construction n° 01— P-60565 modèle *Résidence Thibault* fourni par *Dessins Drummond* ;
- Principaux matériaux retenus sont du revêtement en bois usiné de *KWP* double prestige 5" blanc, la pierre *Maestro* beige caméo — *Permacon* et du bardeau d'asphalte noir pour la toiture.

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre la construction d'une nouvelle résidence sur le lot 5 447 074 correspondant au 161 rue de la Rainette ;

CONSIDÉRANT QUE la construction sera réalisée selon les dispositions des règlements no 155, 156 et 157 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dans sa séance du 26 novembre 2020 d'approuver cette construction ;

IL EST RÉSOLU,

D'APPROUVER la construction de la résidence unifamiliale isolée au 161 rue de la Rainette telle que présentée.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

240-12-20

Approbation de la construction d'une résidence unifamiliale isolée – 166 rue de la Rainette (lot 5 447 081)

CONSIDÉRANT QUE le projet « Le Sommet » se trouve dans la zone RC-7 et est conséquemment soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 158 ;

CONSIDÉRANT QUE les documents déposés sont conformes au règlement sur les PIIA n° 158 :

- Plan d'implantation projetée et de déboisement, dossier : 2050-28, Minute 9667 ;
- Plan de construction modèle #867 *Le Nya inversé* fourni par Plans design ;
- Principaux matériaux extérieurs retenus sont du revêtement en bois usiné gris perle de *KWP*, la brique Melville Norman grise sterling de *Permacon* et du bardeau d'asphalte noir pour la toiture.

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre la construction d'une nouvelle résidence sur le lot 5 447 081 correspondant au 166 rue de la Rainette ;

CONSIDÉRANT QUE la construction sera réalisée selon les dispositions des règlements no 155, 156 et 157 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dans sa séance du 26 novembre 2020 d'approuver cette construction ;

IL EST RÉSOLU,

D'APPROUVER la construction de la résidence unifamiliale isolée au 166 rue de la Rainette telle que présentée.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

241-12-20

Approbation de la construction d'une résidence unifamiliale isolée – 173 rue du Triton (lot 5 447 085)

CONSIDÉRANT QUE le projet « Le Sommet » se trouve dans la zone RC-7 et est conséquemment soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 158 ;

CONSIDÉRANT QUE les documents déposés sont conformes au règlement sur les PIIA n° 158 ;

- Plan d'implantation projetée et de déboisement, dossier : 2050-22, Minute 9766 ;
- Plan de construction modèle #820 *Le Nya Andjty* fourni par Plans design (résolution #163-09-20) ;
- Principaux matériaux extérieurs retenus sont du revêtement en bois usiné granite prestige double 5" de *KWP*, la brique Melville nuancée gris Scandina de *Permacon* et du bardeau d'asphalte noir pour la toiture.

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre la construction d'une nouvelle résidence sur le lot 5 447 085 correspondant au 173 rue du Triton ;

CONSIDÉRANT QUE la construction sera réalisée selon les dispositions des règlements no 155, 156 et 157 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dans sa séance du 26 novembre 2020 d'approuver cette construction ;

IL EST RÉSOLU,

D'APPROUVER la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 173 rue du Triton telle que présentée.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

242-12-20

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) révisé de la MRC et plan de mise en œuvre : adoption

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du premier schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 1^{er} juin 2010 ;

CONSIDÉRANT l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui prévoit la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie durant sa 6^{ème} année d'application ;

CONSIDÉRANT le SCRSI révisé qui fut adopté par le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à la séance du 25 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées au projet de schéma révisé par la MRC en accord avec les recommandations du ministère de la Sécurité publique afin d'assurer que le document soit conforme aux attentes gouvernementales ;

CONSIDÉRANT l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui prévoit que chaque municipalité concernée et l'autorité régionale déterminent les actions spécifiques qu'elles doivent prendre pour atteindre les objectifs de protection optimale fixés au schéma et déterminer leurs conditions de mise en œuvre dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera chargée ;

CONSIDÉRANT l'article 47 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui prévoit une immunité aux municipalités qui ont adopté et respecté les actions du plan de mise en œuvre contenu au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de leur MRC ;

IL EST RÉSOLU,

D'ENTÉRINER les objectifs de protection optimale fixés dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges déposé à la séance ordinaire du conseil de la MRC le 25 novembre 2020,

D'ADOPTER le plan de mise en œuvre de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur contenu au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CORRESPONDANCE

Aucune.

POINTS D'INFORMATION

Le conseil municipal souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année à tous les citoyens.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne a transmis une question au conseil pour savoir si les membres envisageaient de tenir les futures séances de conseil en live, afin de permettre aux citoyens d'y participer. Le conseil répond qu'il va étudier cette option.

243-12-20

Levée de l'assemblée

Il est proposé et résolu de lever la séance à 20h24.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

La séance est levée à 20h24.

Julie Lemieux, mairesse

Fanny Grosz, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je soussignée, Julie Lemieux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code Municipal.

Julie Lemieux, mairesse